



ESJ Humanities

Loisirs Urbains: Essor et Déclin des Salles de Cinéma à Bamako au Mali de 1960 à 2022, Fréquentation en Baisse et Fermeture des Salles

Moussa dit Martin Tessougue

Département d'Études et de Recherches (DER) de Géographie, Laboratoire Hommes Peuplements Environnement, Faculté d'Histoire et de Géographie FHG ; Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako USSGB République du Mali

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n2p115](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n2p115)

Submitted: 18 November 2022

Accepted: 28 January 2023

Published: 31 January 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

Cite As:

Tessougue M.D.M. (2023). *Loisirs Urbains: Essor et Déclin des Salles de Cinéma à Bamako au Mali de 1960 à 2022, Fréquentation en Baisse et Fermeture des Salles*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (2), 115. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n2p115>

Résumé

Les liens entre le cinéma, le tourisme et l'urbanisation sont bien évidents. L'urbanisation africaine est antérieure à la colonisation européenne. Néanmoins, ce sont les activités commerciales, industrielles, administratives et récréatives de la colonisation européenne qui ont favorisé, l'expansion de plusieurs villes en Afrique. La colonisation a aussi équipé, les villes africaines en salles de cinéma, d'où la naissance des loisirs urbains en Afrique pour l'épanouissement des activités touristiques. En adoptant, une méthodologie incluant des recherches bibliographiques et des enquêtes par interviews sur le terrain, cette étude a pour objectif de comprendre les motifs du désintérêt de la fréquentation des salles de cinéma à Bamako depuis environ 3 décennies. La question est : comment revigorer les loisirs cinématographiques, en abandon depuis environ 3 décennies, à Bamako, la principale ville du Mali L'hypothèse est que dans l'animation touristique de Bamako, les salles de cinéma ne sont pas du tout importantes actuellement. Les résultats révèlent que : Bamako, objet de cette étude a vu sa première salle de cinéma fonctionnelle en 1920. Si en 1980, il existait 15 salles de cinéma fonctionnelles à Bamako en 2022, on ne recense que 3 salles de cinéma fonctionnelles. La dissolution de l'office cinématographique du Mali intervenue en 1988 entraînera la fermeture des salles de cinéma à Bamako. Cette fermeture

s'accentuera, par la promotion de la télévision puis la diffusion grandissante des films sur support DVD et CD Roms dès les années 1990, expliquent les jeunes. Voilà, les principaux motifs d'abandon actuellement des salles de cinéma à Bamako. Enfin, les jeunes de Bamako suggèrent à l'Etat de construire des salles de cinéma confortables dans chaque commune de Bamako, en vue de la relance des activités cinématographiques dans les loisirs urbains et l'animation touristique de Bamako

Mots-clés: Loisirs urbains, salles de cinéma, abandon, animations touristiques, Bamako

Urban Leisure: Rise and Fall of Cinemas in Bamako, Mali from 1960 to 2022, Declining Attendance and Closure of Cinemas

Moussa dit Martin Tessougue

Département d'Études et de Recherches (DER) de Géographie, Laboratoire
Hommes Peuplements Environnement, Faculté d'Histoire et de Géographie
FHG ; Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako USSGB
République du Mali

Abstract

The links between cinema, tourism and urbanization are quite obvious. African urbanization predates European colonization. Nevertheless, it was the commercial, industrial, administrative and recreational activities of European colonization that favored the expansion of several cities in Africa. Colonization has also equipped African cities with cinemas, hence the birth of urban leisure in Africa for the development of tourist activities. By adopting a methodology including bibliographic research and field interview surveys, this study aims to understand the reasons for the lack of interest in cinema attendance in Bamako for about 3 decades. The question is: how to reinvigorate cinematic leisure, which has been abandoned for about 3 decades, in Bamako, the main city of Mali The hypothesis is that in the tourist animation of Bamako, the cinemas are not at all important at present. The results reveal that: Bamako, the subject of this study, saw its first functional cinema in 1920. If in 1980, there were 15 functional cinemas in Bamako in 2022, there are only 3 functional cinemas. The dissolution of the cinematographic office of Mali in 1988 will lead to the closing of cinemas in Bamako. This closure will be accentuated, by the promotion of television then the growing distribution of films on DVD and CD Roms from the 1990s, explain the young people. These

are the main reasons for the current abandonment of cinemas in Bamako. Finally, the young people of Bamako suggest that the State build comfortable cinemas in each municipality of Bamako, with a view to reviving cinematographic activities in urban leisure and tourist activities in Bamako.

Keywords: Urban leisure, cinemas, abandonment, tourist activities, Bamako

Introduction

« Le thème des loisirs urbains et péri-urbains est classique dans beaucoup de pays ; les études sont nombreuses à ce sujet et souvent pluridisciplinaires. » (B. Barbier, 1983, p. 591).

Pour A. Corbien, (2000, p. 167), c'est en Angleterre, dès le début du XIXe siècle, que naît, l'idée d'organiser les loisirs urbains pour épanouir ceux qui s'y entassent, afin de surmonter la peur du gouffre Léviathan. Les loisirs sont certes anciens et multiformes en milieu urbain. Les coïncidences les plus évidentes semblent être entre l'essor du cinéma en tant que loisir, l'expansion urbaine et l'intensification des loisirs en milieu urbain. Le cinéma est une invention du XIXe siècle des frères Louis et Auguste Lumière. « La première séance publique de cinéma a lieu le samedi 28 décembre 1895, dans le sous-sol du *Grand Café*, 14, boulevard des Capucines, à Paris. », écrit Fabienne Manière sur le site de la revue herodote.net, le 26 juin 2022 ; consulté le 18 juillet 2022. « S'il est un loisir étroitement associé à la ville, à l'animation de la cité, c'est bien le cinéma. Il est d'ailleurs souvent considéré comme un marqueur, un symbole du centre-ville. Et pourtant le cinéma est un loisir récent : il n'a que cent ans. Mais cent ans au cours desquels les salles de cinéma n'ont cessé d'évoluer, depuis les premières salles obscures jusqu'aux multiplexes. » (E. Blin, 2005, p. 271).

Les liens entre le cinéma et le tourisme sont aussi bien évidents. « Alors que certains touristes suivent les conseils des guides édités pour organiser leur voyage, d'autres puisent dans les souvenirs et les décors de leurs films fétiches leur éducation au territoire, en muant l'espace de fiction en espace réel. » (G.-H. Laffont, & L. Prigent, 2011, p. 108).

En ce qui concerne le continent africain, le système d'urbanisation est antérieur à l'époque coloniale. N'oublions tout de même pas que ce sont les activités commerciales, industrielles et administratives de la colonisation européenne qui ont favorisé, l'essor de plusieurs villes en Afrique. Dans la même veine, il convient de noter que les villes africaines ont surtout été équipées en salle de cinéma à l'époque de la colonisation européenne. « Le cinéma a été introduit en Afrique au début du siècle. L'éducation religieuse des pères reposait sur des films liturgiques, suivis systématiquement d'un film comique, basé sur une cascade de gags visuels. Il remportait un vif succès, auprès des populations qui ignoraient le règne de l'image. » (A. Vincensini,

1993, p. 210). De nombreux auteurs, comme : V. Bachy, (1983, p. 11-14), A. Vincensini, (1993, p. 11) et C. Forest, (2019, p. 168-171), font savoir qu'en zone d'Afrique francophone au Sud du Sahara, les salles de cinéma sont exploitées essentiellement par les sociétés françaises à l'époque coloniale. Il s'agit : de la Compagnie Africaine de Cinématographie Industrielle et Commerciale (COMACICO) et de la Société d'Exploitation Cinématographique Maurice Archambeau (SECMA).

Démarrée durant la période coloniale, l'exploitation des salles de cinéma dans les villes africaines continue de nos jours en 2022. Certes cet équipement en salles de cinémas n'a jamais été uniforme dans tous les pays africains car l'avantage revenait aux pays d'Afrique du Nord que les pays d'Afrique au Sud du Sahara. Selon, C. Forest, (2019, p. 81), à la date des indépendances, l'Égypte comptait autant de salles de cinémas que l'Algérie et la Tunisie réunies mais surtout plus que tous les pays d'AOF et d'AEF cumulés.

En ce qui concerne, le Mali, A.O. Konaré et A. Ba Konaré, (2019, p. 151), font référence de l'ouverture de la première salle de cinéma, « Cinéma Maëhl », en 1920 à Bamako en territoire du Soudan Français, actuel Mali. En 1960, C. Forest, (2019, p. 82), atteste que le Mali, comptait 18 salles de cinémas. La majorité de ces salles, était implantée à Bamako. Pour mieux gérer les activités cinématographiques, dont l'exploitation des salles, le jeune État du Mali, crée en 1961 l'Office Cinématographique National du Mali - OCINAM (Loi n° 90 AN-RM du 3 août 1961 et Décret no 046 PGRM du 21 août 1961). Établissement public à caractère industriel et commercial, dans un pays à option socialiste, l'OCINAM, nationalise les salles de cinéma et en crée de nouvelles salles. « Fin 1980, l'OCINAM disposait de 25 salles. Il faut ajouter à ce chiffre celles exploitées par un indépendant, Adama Traoré, dont le Vox et le Club repris à la SECMA, et la salle de l'Hôtel de l'Amitié. » (V. Bachy, 1983, p. 13).

La politique d'économie libérale du Mali sous Moussa Traoré, a fini par dissoudre l'OCINAM en 1988 (Loi n° 88-51 du 27 février 1988). Tout de même, UNESCO, (2021, p. 166), comptabilise au Mali durant les années 1990, 25 salles de cinéma. Parmi ces 25 salles, on ne recense que 2 fonctionnelles : le Magic Cinéma (ex-Babemba) à Bamako et le Meru BA à Ségou. Dans, le système d'économie libérale et sous la pression des institutions financières de Breton Wood (Fonds Monétaire International – FMI et Banque Mondiale – BM), le Mali opte pour la privatisation des salles cinématographiques avec la dissolution de l'OCINAM. Cela a abouti à la reprise des salles de cinéma par des opérateurs privés qui ont affecté d'autres fonctions aux salles de cinéma d'antan. Entre temps, avec l'avancée de la télévision et de internet, popularisant les téléphones portables, le public se détourne des salles de cinéma à Bamako. « Avant, les salles de cinéma

faisaient partie des lieux de distraction les plus prisés des Maliens. Mais la donne a changé depuis un certain temps. D'où la fermeture de presque toutes les salles de cinéma à savoir le « Soudan Ciné », le Rex, le Vox, l'ABC, le Lux, le Rio.... La seule salle qui se maintient à Bamako est le Babemba. », mentionne A Traoré en 2015. Il convient de mener une étude sur les modes de gestion, des salles cinématographiques ayant entraîné leur disparition progressive à Bamako depuis 1990. En effet la raréfaction des salles de cinéma à Bamako restreint les loisirs urbains et l'épanouissement de l'animation touristique à Bamako. Toute chose qui justifie la présente étude.

La question est : comment revigorer les loisirs cinématographiques, en abandon depuis environ 3 décennies, à Bamako, la principale ville du Mali ? L'objectif est de comprendre, les motifs du désintérêt de la fréquentation des salles de cinéma à Bamako depuis environ 3 décennies.

L'hypothèse est que dans l'animation touristique de Bamako, les salles de cinéma n'y jouent pas actuellement, un grand rôle.

Le présent article, comprend : l'introduction, la méthodologie, la description de la zone d'étude l'exposé des résultats en 4 points, la discussion et la conclusion.

1. Méthodologie

La méthodologie fait recours aux recherches bibliographiques, aux levés des coordonnées géographiques des salles de cinéma, à la conduite et l'analyse des interviews menées sur le terrain. Les recherches bibliographiques ont été condensées par sous-thèmes pour argumenter ou discuter nos résultats. Les coordonnées géographiques recueillies ont été traitées avec ArcGIS pour réaliser la carte de spatialisation des salles de cinéma. Les données de terrain des issues des différentes interviews ont été traitées par l'analyse de contenu.

1.1. Recherches bibliographiques

Le centre de documentation du Centre National de la Cinématographie (CNCM), a été exploré durant le mois de juillet 2022. Les ouvrages physiques consultés sont relatifs aux institutions cinématographiques, aux différentes œuvres cinématographiques et leurs auteurs au Mali de 1960 à nos jours en 2022. Certains ouvrages, analysent l'animation cinématographique au Mali, la provenance des films projetés, l'organisation des salles et la distribution des cinémas produits au Mali. En plus du centre de documentation du CNCM, certaines bibliothèques de Bamako ont été explorées : Bibliothèque Nationale, Centre documentaire Djoliba, l'Institut Français et le Musée National du Mali. En cette ère du numérique, grâce à internet, il a été possible de télécharger des articles et des ouvrages sur les loisirs urbains et le cinéma.

1.2. Opération de relevés des coordonnées des salles de cinéma

En compagnie des personnes-ressources des municipalités, des administrateurs du service cinématographiques et des anciens travailleurs de l'OCINAM, l'équipe des enquêteurs sous notre direction était constituée de moi-même et de 3 étudiants en Master Culture et développement. Nous avons sillonné les 6 communes du District de Bamako pour recenser nominativement les salles anciennes comme nouvelles de cinéma. Munie d'un GPS, l'équipe des enquêteurs a géoréférencé tous les lieux ayant servi de salles de projection de cinéma à des époques précédentes ou récentes. En se rendant sur chaque site, l'équipe a pu observer le délabrement des salles. Elle a ainsi pu décrire les reconversions des anciennes salles de cinéma en boutiques ou autres usages. Grâce au géoréférencement, il a été possible d'illustrer nos résultats par des cartes.

1.3. Conduite et analyse des interviews

Elles se sont déroulées en Juin, Juillet et Septembre 2022. Elles ont consisté à réaliser des focus groupes avec catégories d'acteurs et personnes ressources du monde cinématographique. Au total, quatre (04) focus groupes ont été réalisés Les critères d'appartenance à chaque focus ont été déterminés. Ainsi les focus groupes obtenus sont : le focus groupe des services publics impliqués dans la promotion cinématographique et dans l'encadrement des jeunes (7 personnes), le focus groupe des anciens employés de l'OCINAM et exploitants privés des salles de cinéma (10 personnes), le focus groupe des élus communaux et des administrateurs fonctionnaires des collectivités territoriales (8 personnes) et enfin le focus groupes des associations des jeunes du District de Bamako (60 personnes).

Comme outil de recueil des données, il a été élaboré un guide d'entretien en 7 points. Il s'agit des items suivants : connaissance de l'existence des salles de cinéma, conditions d'ouverture des salles de cinéma, explication sur l'abandon actuel des salles de cinéma à Bamako, nouvelles fonctions des salles de cinéma abandonnées, les loisirs urbains actuels préférés des bamakois, la stratégie à adopter pour attirer les bamakois vers les loisirs cinématographiques. Au cours des interviews, tous les points ont été débattus en assemblée. Les interventions ont été libres et gérées par une police. Les discours des intervenants avec la permission du focus groupe ont été enregistrés au téléphone portable ou ont fait l'objet de prise de note concomitamment.

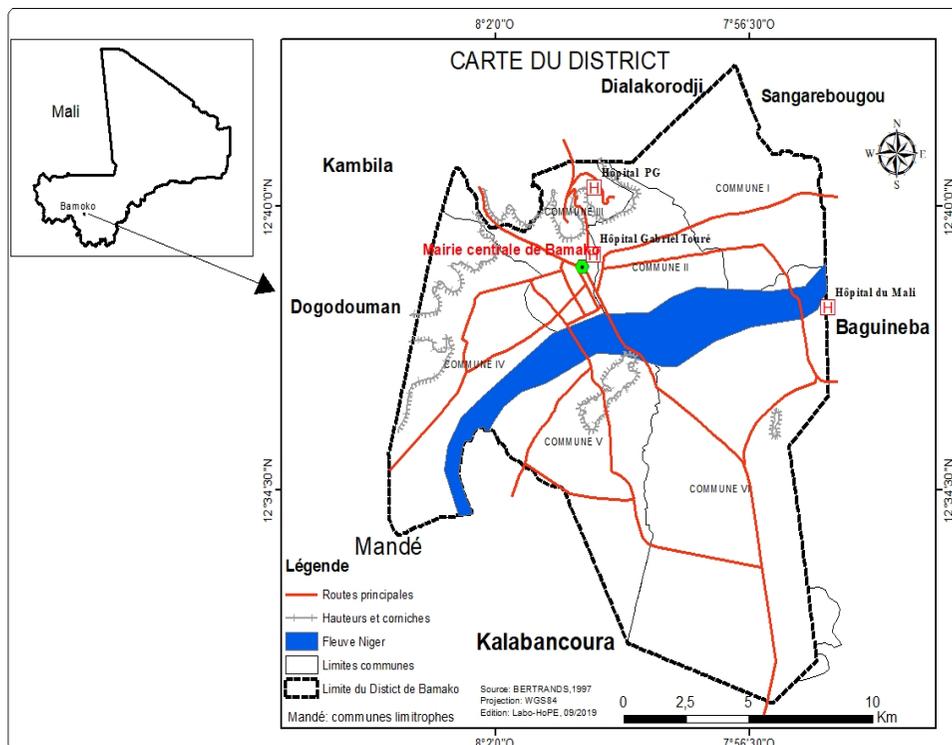
Pour le traitement des données, les discours audios sur téléphone portable ont été transcrits. Grâce à l'analyse de contenu, faisant recours au tableau de classement des mots et des propos similaires pour chaque point du guide d'entretien. Les points les plus saillants du discours ont été construits

par la fréquence élevée (au moins 50%) des mots et des propos apparentés. Toute chose ayant permis d'illustrer les résultats avec des verbatim.

2. Description de la zone d'étude : Bamako pôle administratif, démographique et économique au Mali

Bamako est la capitale du Mali, sa fondation remonterait vers 1750 selon A.M. Guissé, (2010, p. 13). Le 1^{er} février 1883, les troupes coloniales françaises installent un fort militaire à Bamako. En 1908, le siège du Gouvernement de la colonie du Haut Sénégal Niger est transféré à Bamako, suite à l'extension de voie ferrée qui relie en 1904 Dakar à Bamako. A l'indépendance du Mali, en 1960, la ville de Bamako, devient la capitale du Mali. Elle est érigée en District en 1978 et subdivisée en 6 communes dont 4 sur la rive gauche du Niger et 2 sur la rive droite du Niger (Carte 1).

Carte 1. Situation géographique du District de Bamako avec les communes limitrophes



La ville de Bamako, s'étendant de 12°30' à 12°49' N ensuite de 7°55'W à 8°45'W en zone soudanienne, reçoit annuellement 1000 à 1200 mm de pluie. Bamako, couvre une superficie de 267 km² (République du Mali, 2017, p. 5). La température moyenne annuelle est au tour de 30°C. Bamako, connaît 2 grandes saisons. Une saison pluvieuse de juin à Octobre, pendant laquelle souffle la mousson, un vent humide et une saison sèche longue de

Novembre à Mai. La saison sèche se subdivise en une période froide dominée par l'harmatan, un vent sec soufflant de l'Est vers l'Ouest. Durant la période froide (Novembre à fin Février) les températures journalières oscillent entre 15°C et 19°C. Tandis qu'en saison chaude (Mars à Mai), les températures sont élevées et oscillent entre 30°C et 45°C. Toute chose qui prédispose à la construction des salles climatisées de cinéma à Bamako. Malheureusement ces salles climatisées sont rares et d'ailleurs les salles couvertes se comptent au bout des doigts.

De 1976 à 2009, les 4 différents recensements de 1976, 1987, 1998 et 2009 ont prouvé que Bamako est la ville la plus peuplée du Mali avec respectivement : 419 239 ; 658 279 ; 1 016 296 et 1 810 366 habitants (République du Mali, 2013 ; Sd ; 1990 ; Sd). Les résultats du 5^{ème} RGPH, effectué en juillet 2022, ne sont pas divulgués. Tout de même, les projections démographiques de la Direction Nationale de la Population, attribuent à Bamako en 2018, un effectif de 2 420 001 habitants. « Bamako, un simple village d'environ un millier d'habitants en 1883, lors de la pénétration coloniale, est devenue la capitale du Soudan Français en 1908 et de la République du Mali en 1960. Elle fut une ville moins glorieuse que Djenné, Tombouctou et Gao, avant le 16^{ème} siècle sur l'actuel territoire malien. » (M.M. Tessougue, 2020, p. 245). Sur le plan économique, la Direction Nationale des Industries (DNI, 2017, p. 2), mentionne que 403 des 765 industries en activités en 2015 au Mali sont établies à Bamako, soit 52,68%. Sur le plan touristique, en 2021, le District de Bamako abrite : 499 des 911 hôtels du Mali soit 54,77% ; 359 des 444 restaurants du Mali soit 80,85% et 123 des 156 entreprises de loisirs (bars, night clubs, dancings) du Mali soit 78,85% (DNTH, 2022, p. 26). Il est tout à fait normal de se pencher sur le dynamisme des salles de cinéma pour combler les attentes des touristes résidents et étrangers à Bamako.

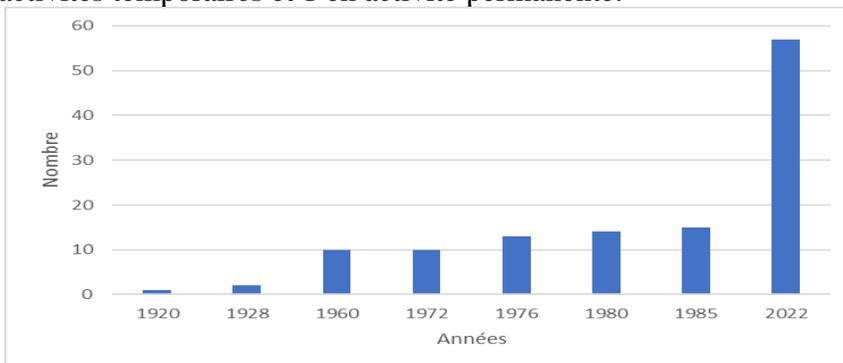
3. Résultats

3.1. Historique des salles de cinéma à Bamako

La ville de Bamako, s'ouvre aux principales maisons françaises et européennes de commerce s'installent à partir de 1896. Il s'agit entre autres de : Maurel et Prom, Assénat, Buhan et Teyssère, Channel, Delmas et Clastre, Devès et Chaumet, Vezia, Société Commerciale d'Afrique (SCOA), la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO), Société Commerciale d'Ouest africain (SCOPA), Mahl, etc. (A.M. Guissé, 2010, p. 50-53 ; S. Philippe, 2009, p. 157). La ville coloniale de Bamako, s'épanouit sur la rive gauche du Niger dans la vallée s'étendant entre le rebord Sud des Monts Mandingues et la bordure Nord du fleuve Niger. Le colonisateur réalise des espaces de loisirs à Bamako. « En 1907 est inauguré l'hippodrome de Bamako. En 1908, on peut visiter les animaux du premier jardin zoologique

du Soudan, situé dans le jardin actuel du musée du District. Le jardin zoologique sera définitivement déplacé en 1923 au bas de la colline. En 1918, au Buffet de la gare fut projeté sur un drap blanc le premier film à Bamako. En 1920 est ouverte la première salle de cinéma à Bamako Le Soudan ciné. » (A.M. Guissé, 2010, p. 74).

La ville de Bamako, de 1920 à 2022, continue à s'équiper en salles de cinéma. Les salles de cinéma à Bamako deviennent un espace de loisirs et d'animation touristique les weekends et les jours de fêtes. « Le programme des fêtes du 14 juillet 1928 montre que les activités évoluent : des représentations gratuites sont données pour les Africains au cinéma Renaissance le 13 au soir et au cinéma Mahl le 14 au soir. » (S. Philippe, 2009, p.158). Le nombre de salles de cinéma a commencé à croître au début de l'indépendance en 1960 pour atteindre la dizaine. Ainsi en plus de la nationalisation et de la cession des salles ayant appartenu à des sociétés françaises à l'entrepreneur cinématographiques Adama TRAORE, le gouvernement construit une grande salle de cinéma de 1300 places en 1965 avec l'aide de la coopération chinoise, dénommée Babemba (L'Essor du 2 septembre 1965), Le nombre de salle changera peu à Bamako jusqu'en 1985 pour se focaliser dans la quinzaine. Cependant à partir des années 1993 à la faveur de la démocratie et de l'entrepreneuriat privé au Mali, les salles de cinéma prolifèrent à Bamako même si la qualité laisse à désirer. En 2022, les enquêtes de terrain ont géoréférencé 57 sites de bâtiment ayant servi de salles de cinéma à titre pédagogique comme commercial (Graphique 1). De nos jours en 2022, à titre commercial, il n'y a que 3 salles fonctionnelles à Bamako dont 2 en activités temporaires et 1 en activité permanente.



Graphique 1. Evolution du nombre des salles de cinéma à Bamako de 1920 à 2022

Sources des données (1920 : Konaré A. et al., 2019 ; 1928 : Philippe S.,2009 ; 1960 : Forest C., 2019 ; 1972 à 1980 : Bachy V., 1983 ; 1985 : CNCM, 2021 ; 2022 : enquêtes de terrain 2022)

3.2. Spatialisation des salles de cinéma à Bamako

La ville de Bamako a accueilli de 1920 à nos jours (2022), 57 salles de cinéma, dont 3 sont toujours fonctionnelles pour les besoins de loisirs publics,

soit 5,26%. Il existe également 3 autres salles fonctionnelles pour des raisons pédagogiques et administratives, soit 5,26% de l'effectif des salles recensées en 2022 à Bamako. Les autres salles, au nombre de 51 soit 89,50%, sont soit délabrées ou transformées en d'autres services. La répartition des 57 salles de cinéma recensées dans le District de Bamako, s'effectue de la manière suivante par commune en 2022 (Tableau 1).

Tableau 1. Effectifs de salles de cinéma par commune du District de Bamako

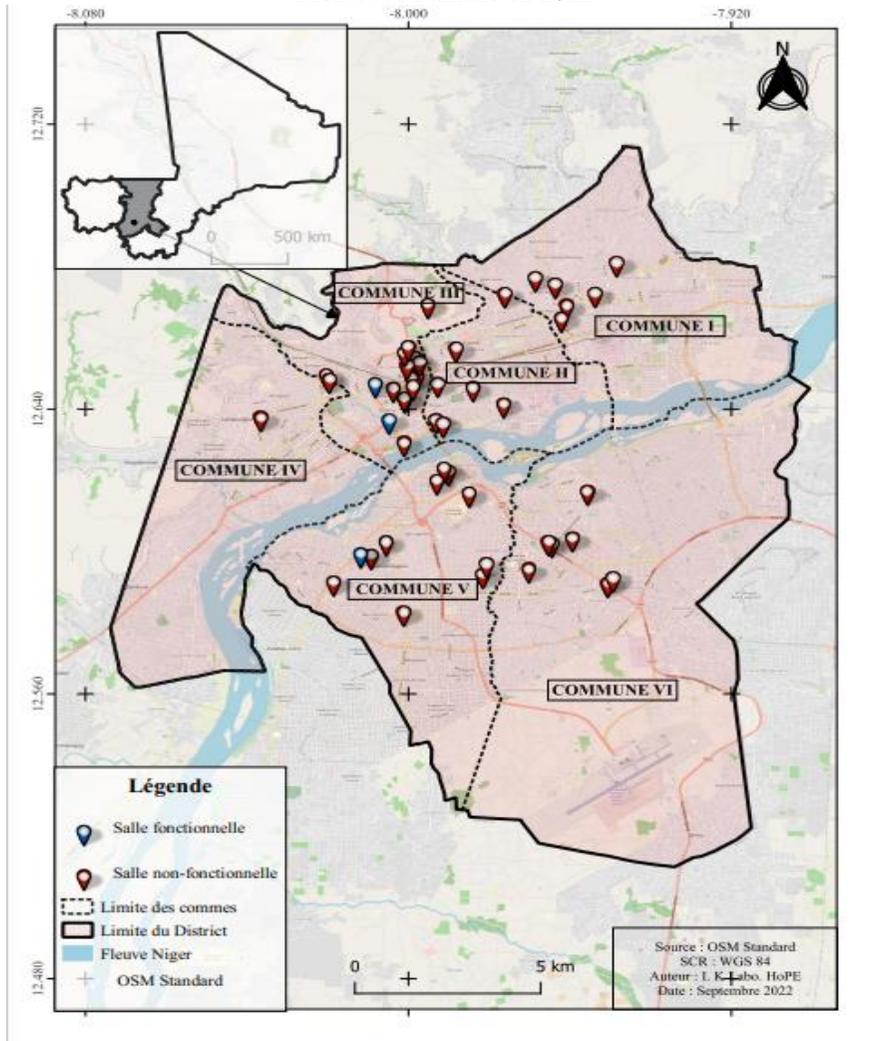
Communes	Nombre de salles de cinéma répertoriées	Nombre de salles de cinéma marchandes fonctionnelles	Nombre de salles de cinéma administratives ou éducatives fonctionnelles
Commune I	6	0	0
Commune II	7	0	1
Commune III	17	2	1
Commune IV	9	0	0
Commune V	10	1	0
Commune VI	8	0	1
Total District de Bamako	57	3	3

Sources : Enquêtes de terrain, juin 2022.

Les salles de cinéma sont plus nombreuses sur la rive gauche du fleuve Niger que sur la rive droite. On enregistre 39 salles de cinéma pour les 4 communes de la rive gauche, soit 68,42% de l'effectif total contre 18 salles de cinéma pour les 2 communes de la rive droite, soit 31,58% des salles répertoriées à Bamako. Cette situation peut être due au fait que la ville coloniale, s'épandait en grande partie sur les actuelles communes III et II. La commune III abrite 17 salles de cinéma, soit 29,82% du taux total des salles de cinéma du District de Bamako. Cependant, la commune V qui était tout juste un hameau de culture à l'époque coloniale, a connu une urbanisation accélérée avec l'achèvement du pont de Badalabougou, en 1961. De nos jours en 2022, elle est la 2^{ème} commune la plus équipée en salle de cinéma, avec 10 salles, soit 17,54% des salles recensées à Bamako. Les Bamakois, résidant en rive droite du fleuve Niger, préfèrent éviter la contrainte de la traversée du pont pendant la nuit pour aller fréquenter les salles de cinéma en rive gauche du fleuve Niger.

De façon pratique, les données changent, en ce qui concerne les salles fonctionnelles ouvertes au public, qui ne sont qu'au nombre de 3 dans la ville de Bamako : « Magic Ciné Babemba », salle de cinéma de l'Institut Français et salle du complexe culturel Blonba (Carte 2).

Carte 2. Géolocalisation des salles de cinéma fonctionnelles et non fonctionnelles dans le District de Bamako en 2022



3.3. Gestion des salles de cinéma par l'OCINAM

3.3.1. Fonctionnement des salles de cinéma sous la gestion de l'OCINAM

Le régime socialiste de Modibo KEITA, (1960 – 1968), ayant mesuré toute la nécessité des loisirs cinématographiques dans les principaux centres urbains du Mali, créa l'Office Cinématographique National du Mali (OCINAM). Le gouvernement du Mali, assigna à l'OCINAM, la mission de production et de distribution des films maliens, la distribution des films étrangers au Mali, l'exploitation, la nationalisation et la construction des nouvelles salles de cinéma au Mali. En 1980, l'OCINAM était propriétaire sur l'ensemble du territoire national de 25 des 29 salles de cinéma. Parmi, les 4 autres salles de cinéma exploitées par les privés, 3 à Bamako (Club, Lux et

Vox) appartenait à COMACICO et SECMA puis cédées à Adama Traoré, un opérateur économique malien. C'est aussi Adama Traoré, qui est le propriétaire de la salle privée de cinéma à Kayes (salle Cinea). Sur l'ensemble des 29 salles, la ville de Bamako en comptait 15 soit 52% des salles cinématographiques ouvertes pour les loisirs du public en 1980.

En ce qui concerne l'acquisition de la distribution des films à programmer et à projeter dans toutes les salles du Mali, l'OCINAM, dépendait de la COMACICO et de la SECMA ayant leur centre de diffusion à Dakar. Le Mali, est servi dans le circuit nord du dépôt de Dakar qui comblait successivement les demandes de films de la Mauritanie, du Mali et de la Guinée. En 1972, la CAMACICO et la SECMA, cédèrent la place à la Société de Participation Cinématographique Africaine (SOPACIA), qui devint le nouveau partenaire pour pourvoir aux besoins des films de l'OCINAM. En 1974, la SOPACIA, disparue au profit de la Société Sénégalaise d'Importation de Distribution et d'Exploitation Cinématographique (SIDEK) qui devint le nouveau partenaire fournisseur de films de l'OCINAM. L'OCINAM disposait, de sources d'approvisionnement variées comme l'Amérique, pour offrir aux cinéphiles maliens un riche panel de films : américains, français, italiens, indiens, etc. Tous les films acquis par l'OCINAM, passaient par la Commission Culturelle de Censure, avant toute projection publique (Photos 1 et 2).

Photo 1. Annonces des programmes des films dans les différentes salles de cinéma de l'OCINAM



Source : V. Bachy, 1983, p.16

Photo 2. Affiche de programme pour un film hindou à la salle de l'OCINAM, EL-HILAL



Source : T. Sangaré, Août, 2022

3.3.2. Système de monopole de l'OCINAM et fréquentation permanente des salles

L'OCINAM de sa création en 1961 à sa dissolution en 1988, avait le monopole de l'exploitation des salles cinématographiques au Mali. Les salles de l'OCINAM, constituaient le principal pôle de loisirs urbains à Bamako et dans toutes les villes du Mali. Chaque nuit, il y avait au moins un film programmé. En weekend la programmation passait à 2 longs métrages, sans oublier les séances de matinées pour les enfants dans le canal 17 h – 19 h. Selon B. S., ancien opérateur à l'OCINAM :

« Les Bamakois remplissaient les différentes salles de l'OCINAM, en soirée comme en matinée. Les Bamakois étaient des spécialistes, car ils savaient la rotation des films dans les différentes salles de l'OCINAM à Bamako. Ils pouvaient revoir souvent le même film dans des salles différentes. Les projections de matinée réservées surtout aux enfants s'effectuaient les jeudis et dimanches. En plus, les Bamakois savaient aussi que l'on pouvait voir un film hindou dans la salle Babemba tous les soirs du jeudi et du vendredi ».

Pour M. D. 70 ans, ancien administrateur de l'OCINAM, le succès de l'OCINAM dans l'exploitation des salles cinématographiques à Bamako et dans les autres villes du Mali était surtout dû aux faits suivants.

« L'OCINAM, importait 60 films à faire tourner dans toutes les salles de l'OCINAM en 3 mois. C'était le système des inédits, car après 3 mois, il fallait renouveler le stock. Les maliens n'aiment pas trop revoir les mêmes films. On remettait ainsi après chaque 3 mois, 60 nouveaux films en projection ».

Dans, son progrès, l'OCINAM innove avec le système de « superjet » explique, toujours M.D.

« En fait, il s'agit de programmer à Bamako, les nouveaux cinémas au même jour qu'à Paris. Ces nouveaux films sont exploités intensivement durant toute la semaine à Bamako, puis renvoyés par avion à Paris. Ainsi, au vol retour l'avion revient avec de nouveaux films pour la semaine ».

Avec le système « superjet », Bamakois et Parisiens découvrent en même temps tous les nouveaux films. En début de l'année 1984 et au-delà, l'OCINAM voit apparaître un nouveau concurrent le Consortium Malien du Cinéma (COMACI), qui racheta de nombreuses salles de l'OCINAM sans appel d'offre. La COMACI, au lieu de 60 films faisait venir 30 films pour 3 mois. Mais, la fréquence de diffusion des mêmes films par la COMACI, qui tardait à renouveler son stock a suscité depuis 1985 chez les populations un désintérêt des salles de cinéma à Bamako.

3.3.3. Prix accessibles des billets et baisse du chiffre d'affaires

En termes d'entrées et de recettes de l'OCINAM, les documents n'ont pas été accessibles à hauteur de souhaits. Cependant, les recherches nous ont permis de mettre à jour les statistiques de l'année 1985 pour la région de Koulikoro mitoyenne au District de Bamako (Tableaux 2 et 3).

Tableau 2. Statistiques des entrées et des recettes dans les salles OCINAM de la région de Koulikoro en 1985. Les recettes sont exprimées en FCFA.

Salles	Soirée				Matinée		Ensemble	
	1ère Série		2ème Série		Spectateurs	Recettes	Spectateurs	Recettes
	Spectateurs	Recettes	Spectateurs	Recettes				
Koulikoro	18119	2717850	51414	5241400	1181	59050	70714	8018300
Kati Lafia	7023	1404600	85572	10705000	3517	175050	96112	12284650
Fana	31908	3988500	14269	1284210	2343	117150	48520	5389860
Total	57050	8110950	151255	17230610	7041	351250	215346	25692810

Sources : OCINAM et Direction Régionale du Plan et de la statistique de Koulikoro, 1986, p. 102-105.

Tableau 3. Tarifs des entrées dans les salles OCINAM de la région de Koulikoro en 1985

Villes	Tarifs en FCFA		
	Soirée 1ère Série	Soirée 2ème Série	Matinée
Koulikoro	150	100	50
Kati	200	125	50
Fana	125	90	50

Sources : OCINAM et Direction Régionale du Plan et de la statistique de Koulikoro, 1986, p. 102-105.

Le nombre annuel d'entrées est de 215 346 clients et les recettes s'élèvent à 25 692 810 FCFA (36166 €) en 1985 soit une dépense annuelle par client de 120 FCFA. Les frais des loisirs cinématographiques, à l'époque de l'OCINAM, étaient vraiment à la portée du consommateur malien en 1985. D'ailleurs, le tableau 2 détermine la fourchette de variation des prix d'entrées par ville, par séance et par statut social, dans une fourchette de 50 à 200 FCFA (0,07 à 0,30 €). La moyenne des recettes annuelles par salle de cinéma en région de Koulikoro en 1985, est de 8 564 270 FCFA (13055 €). En prenant les 15 salles OCINAM de Bamako en 1985, on peut estimer les recettes annuelles de l'OCINAM dans le District de Bamako au bas mot à 128 464 050 FCFA (195982 €).

De façon globale, les comptes économiques de l'OCINAM sont déficitaires de 1981 à 1983. Un rapport de la Caisse Centrale de Coopération Economique mentionne la baisse régulière du chiffre d'affaires de l'OCINAM qui était de 1052 Millions de FCFA en 1981 puis de 952 Millions de FCFA en 1982 et de 920 Millions de FCFA en 1983. Ainsi, l'OCINAM, une société étatique est proposée à la liquidation depuis 1985 (p. 70, 71). Ainsi, survint finalement en 1988, la dissolution de l'OCINAM.

3.4. Privatisation et transformation des salles de cinéma

3.4.1. Dissolution de l'OCINAM et privatisation des salles

L'OCINAM, dans ses salles de cinéma, diffusait les actualités politiques filmées du Chef de l'État. La télévision n'était pas encore fonctionnelle au Mali, il fut créé en 1966, le Service Cinématographique du Ministère de l'Information du Mali (SCINFOMA), chargé de produire, les actualités filmées. L'OCINAM, diffusait les œuvres de la SCINFOMA et continuait à animer les salles cinématographiques. Il restait peu de temps à l'OCINAM pour produire des films maliens, comme le souhaite son cahier de charge dès sa création. La plupart des films distribués par l'OCINAM proviennent de d'autres continents ou pays. Pour renforcer la capacité des services maliens dans la production cinématographique, il fut créé en lieu et place du SCINFOMA, le Centre National de Production Cinématographique

en 1979. Né de la Loi n° 79-ANRM du 19 novembre 1979, le CNPC avait pour mission la conception et la réalisation de production cinématographique relative à la publicité, à l'actualité, à des documentaires, à des œuvres artistiques ou tout simplement des courts et longs métrages, afin de combler les charges non exécutées par l'OCINAM. SCINFOMA et CNPC, ne s'immiscèrent point dans la gestion des salles de cinéma, ainsi l'OCINAM en assumait la charge jusqu'en 1988. Une fois l'OCINAM dissout, les salles de cinéma furent majoritairement privatisées.

3.4.2. Le faux bond des exploitants des salles privées de cinéma à Bamako

De nombreux exploitants des salles privées de cinéma n'ayant pas de grands moyens, créèrent des salles spontanées de cinéma par la transformation de certaines concessions non habitées. Ainsi, le parc des salles de cinéma peu confortables, s'agrandit à Bamako. Des salles de cinéma de proximité, sont réalisées, par des exploitants privés, dans les quartiers périphériques à partir de 1990. Malheureusement cet engouement pour les salles de cinéma s'estompa avec la fonctionnalité de la télévision et des clubs de vidéos et même par l'introduction du magnétoscope et du lecteur DVD dans les familles. Par ailleurs, les nouvelles salles de cinéma privées ne remplissaient pas de bonnes conditions. Elles n'étaient pas couvertes en majorité et les bancs et les chaises étaient très rudimentaires. Une autre difficulté pour ces nouvelles salles était de trouver des films de 16 ou de 35mm. L'OCINAM qui importait des films n'est plus fonctionnel. Quant aux salles confortables préalablement gérées par l'OCINAM, elles furent mises aux enchères après 1990. Bien qu'il soit stipulé, dans les contrats de cession des anciennes salles de cinéma de l'OCINAM, que le nouvel acquéreur doit conserver une salle de projection, malheureusement cette convention n'a pas été respectée à la lettre. De ce fait, les salles de cinéma ont continué à fermer. En dehors de l'OCINAM, les salles gérées par Adama Traoré, ont été transformées en magasins ou en alimentations. Ainsi, de nombreuses salles de cinéma ; furent reconverties, soit en ateliers de menuiserie métallique, en écoles, en églises, etc. (Photo 3). Par contre certaines salles de cinéma, n'ayant reçu aucune nouvelle fonction, se détériorent au fil des ans (Photo 4 et Tableau en annexe).

Photo 3. Ancienne salle de cinéma « ABC » au Badialan à Bamako, transformée en dépôt de produits métalliques



Source : Prise de vue Tessougué, Juin 2022

Photo 4. Une salle privée « Ciné Club » à Faladié en état de dégradation car fermée depuis environ 20 ans



Source : Prise de vue Tessougué, Juin 2022

3.4.3 Vers un monopole de la salle « Magic Ciné Babemba » à Bamako

Les exploitants des salles privées étaient confrontés aux évolutions technologiques, car les films produits sur le marché international étaient plus adaptés aux appareils projecteurs numériques. Les films produits en bandes 16 ou 35 mm étaient très rares, alors que la majorité des salles de cinéma à Bamako ne disposent que d'appareils de projection de 35mm. Finalement dans le District de Bamako, les salles de cinéma disparurent progressivement entre 1980 et 2022. Seule, la salle Babemba, résista jusqu'en 2010 avec l'aide des exploitants privés. Les performances de l'environnement de la salle Babemba furent améliorées entre 2010 et 2013. Elle devient le meilleur espace de cinéma, avec 2 salles dont une de 791 places et une autre de 180 places. L'espace cinéma « Babemba », change de nom avec le label « Magic Ciné

Babemba ». De nos jours, le « Magic Ciné Babemba » est le point de convergence des cinéphiles Bamakois. Ses 2 salles de projection équipées d'excellents fauteuils, de climatisation, de système de projection de « 2D » et de « 3D », sont réconfortantes en plus de l'espace de rafraîchissement. Les autres salles temporaires « Cinéma de l'Institut Français » et « Complexe Culturel Blonba », sont aussi performantes, mais avec des places limitées, de l'ordre de la double centaine. Sans risque de se tromper, la salle « Magic Ciné Babemba » est actuellement en situation de monopole dans l'offre des salles publique de cinéma à Bamako (Photos 5 et 6).

Photo 5. Immeuble « Babemba » et entrée de la salle « Magic Ciné » à Ouolofobougou - Bamako



Source : Prise de vue Tessougué, Juin 2022

Photo 6. Une vue à l'intérieur de la salle « Magic Ciné Babemba » - Bamako



Source : Direction « Magic Ciné Babemba » Septembre 2022

Avec la disparition de l'OCINAM, le statut des exploitants des salles de cinéma est géré par la Loi n° 98-037 du 20 Juillet 1998, régissant l'industrie

cinématographique. Cette loi a été renforcée par la Loi n° 05-029 du 6 Juin 2005 portant ratification de l'Ordonnance n°05-007 PRM du 9 Mars 2005, créant le Centre National de la Cinématographie du Mali (CNCM). Etablissement à caractère Scientifique Technologique et Culturel. Depuis 2005, le CNCM, hérite des salles cinématographiques non liquidées et relevant du patrimoine de l'ex OCINAM. A cet effet, le CNCM est actuellement propriétaire de 7 salles de cinéma dont : El-Hilal à Bamako, Méguétan à Koulikoro, Lafia à Kati, Méru BA à Ségou, salle OCINAM à Mopti, salle de cinéma de la ville de Markala et salle de cinéma de San. Ce sont des salles en cessation d'activités de projection, même si en quelques rares occasions, la salle Méru BA de Ségou s'active.

3.5. Opinions des populations de Bamako sur la disparition ou la perte en valeur des salles de cinéma

3.5.1. Désengagement de l'Etat, expansion de la télévision, du réseau internet, des DVD et CD roms

La désaffectation des salles cinématographiques de Bamako, aurait massivement commencé en 1998.

« Nous participions aux matinées et aux soirées cinématographiques avec nos parents de 1995 à 1998. J'en garde de merveilleux souvenirs. Mais après avec l'avancée de la télévision et surtout d'internet, la jeunesse a délaissé les salles de cinéma pour les motifs suivants. Les salles de cinéma ne sont pas assez commodes avec des chaises et des bancs en mauvais état. En plus, elles projetaient de vieux films. Cependant au même moment avec quelques forfaits internet, sur ton téléphone tu reçois tous les films qui ont paru au cours du mois ou de la semaine en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Il n'est donc plus utile d'aller perdre du temps dans une salle de cinéma à Bamako », explique C.T.S., 35 ans, Président du Conseil National des Jeunes dans une commune de Bamako.

Dans la même direction, S.D., 36 ans, un jeune cadre de l'administration nous révèle les propos suivants. « De nos jours en ce 21^{ème} siècle, on ne se tracasse pas pour les salles de cinéma. Il suffit de payer ton abonnement aux chaînes Canal+ ou Netflix. Vous pouvez enregistrer, les films parus dernièrement et on se retrouve entre amis pour tout visionner ».

Par contre pour une autre jeune fille de Bamako F. S., 30 ans, l'abandon des salles de cinéma s'explique par l'absence des salles confortables et la cherté du billet.

« Voyez vous-même, dans toute la ville de Bamako, on ne peut qu'aller dans la salle du "Magic Ciné Babemba". Certes, les 2 salles de projection sont confortables avec des fauteuils propres et l'air conditionné. Mais, là où ça devient compliqué, c'est le tarif d'entrée. Il faut payer entre 2 500 FCFA (3,81 €) et 5 000 FCFA (7,62 €) pour bénéficier d'une soirée cinéma. En considérant le salaire des Maliens, il serait difficile à ce tarif de se faire accompagner et de venir régulièrement en salle de cinéma ».

Pour A.O.C, 31 ans, un autre membre du Conseil Communal des Jeunes de Bamako, l'abandon des jeunes des salles de cinéma incombe à l'Etat.

« En effet, nous avons suivi nos parents au cinéma jusqu'en 1996 si mes souvenirs sont bons. Subitement les salles de cinéma ont fermé, car l'État a vendu les salles de cinéma aux particuliers. Les espaces achetés ont été transformés en boutique et jusque-là, l'État n'a pas construit de nouvelles salles de cinéma où les jeunes peuvent aller se récréer. Inutile de chercher les motifs ailleurs, si l'État faisait fonctionner au moins une salle de cinéma dans chaque commune de Bamako, la jeunesse allait s'intéresser aux loisirs cinématographiques à Bamako ».

Les propos de A.O.C, corroborent avec les explications de T. S, 50 ans, ancien employé de l'OCINAM.

« Si, je suis encore dans cette salle de cinéma au EL-Hilal, c'est dû à la forte mobilisation des jeunes vers les années 1994. En effet, comme de nombreuses salles de l'OCINAM, la salle EL-Hilal avait été acquise à des centaines millions par un opérateur économique de la place. Mais la jeunesse communale a mis son siège ici et le marché a été annulé. De ce fait, la salle EL-Hilal est l'unique propriété à Bamako du Centre National Cinématographique du Mali (CNCM) qui a hérité de tous les biens de l'OCINAM ».

3.5.2. Perspectives de relance des loisirs cinématographiques à Bamako

Selon, les jeunes pour que le cinéma puisse les captiver, il faut nécessairement équiper chaque commune du District de Bamako en salles de cinéma confortables et avec des tarifs accessibles pour les tickets d'entrée.

Pour A.D., 40 ans, membre du Conseil Communal des Jeunes, « Il faut tout faire pour construire des salles de cinéma confortables, bien couvertes et climatisées. Je me souviens, vers les années 1990, dès qu'il y a un orage sur Bamako, les salles de cinéma ne faisaient pas de projection ». En outre, les jeunes suggèrent à la collectivité communale d'organiser souvent des semaines cinématographiques. Cela, réduirait, la fréquentation des night clubs aux jeunes. Les jeunes font aussi l'amer constat que le cinéma n'occupe plus une place importante dans les loisirs des jeunes.

« Autrefois de 1980 à 1998, les jeunes exigeaient aux parents comme récompenses de les emmener en matinée dans les salles de cinéma. Mais, maintenant après l'an 2000, comme récompense, certains enfants veulent des promenades dans les jardins ou espaces de loisirs comme Luna Park. D'autres enfants réclament à leurs parents un temps de détente dans un restaurant pour consommer des produits glacés », explique, K. D., une jeune fille de 25 ans.

Il faut un grand effort pour déconnecter les jeunes de ces loisirs de gourmandise vers des salles de cinéma. Pourtant, on pourrait annexer : salles de pâtisseries restaurants et salles de projection à la grande satisfaction de la jeunesse. De façon unanime le focus groupe des jeunes, espère que la nouvelle fréquentation des salles cinématographiques doit s'effectuer dans un cadre de haute sécurité. Pour B. S., 60 ans, ancien opérateur technique à l'OCINAM,

« la reprise des activités touristiques pour les loisirs cinématographiques, passe par deux principales étapes que sont : la tenue instantanée de la semaine ou de la quinzaine cinématographique à Bamako, Kati et Koulikoro chaque année. En plus il faut équiper toutes les salles d'appareils de projection numérique, pour cesser d'importer des films de 35 mm. Si tout cela est mis en place, les salles de cinéma ne seront plus abandonnées et les encombrements ne se feront plus dans les salles de projection » (Photos 7, 8 et 9).

Photo 7. Un appareil de projection de film 35mm pour la salle El-Hilal à Médine à Bamako



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

Photo 8. A l'hôtel de l'Amitié au quartier Bozola, la salle de cinéma transformée en débarras



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

Photo 9. Les ruines de la salle « Club » à Bamakocoura - Bamako



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

3. Discussion

L'exploitation des salles cinématographiques à des fins commerciales, est acté en 1920 avec le cinéma Maëhl, à Bamako. L'emplacement choisi aurait été celui actuel du site de la salle « Soudan Ciné » de l'OCINAM. C'est, approximativement à cette date que l'exploitation des salles cinématographiques aurait commencé en Afrique Occidentale Française (AOF). « Attesté à Conakry en 1918 au plus tard, le cinéma se diffuse dans le reste de la colonie » (O. Goerg, 2020, p. 86). A. Assogba, (2020, p. 143), explique, que les débuts du cinéma au Dahomey (actuel) sont officialisés en 1920.

Durant, la période coloniale, les sociétés exploitatrices des salles de cinéma et distributrices de films dans l'AOF, sont la COMACICO et la SECMA. « La COMACICO exploite des salles ainsi que la Société d'exploitation cinématographique Maurice Archambeau (SECMA) qui, après son rachat en 1955 deviendra Société d'exploitation cinématographique africaine. Les deux sociétés avaient étendu leurs activités sur cent cinquante salles situées dans quatorze pays d'Afrique francophone dont le Dahomey » (A. Assogba, 2020, p.143). Dans cette liste des 14 pays, figure l'actuel Mali (ex Soudan Français).

Après, l'année des indépendances en 1960, les jeunes Etats issus de l'ex Afrique Occidentale Française, ont pris en main le destin des salles cinématographiques à travers des entreprises ou sociétés publiques. Au Mali, c'est l'Office Cinématographique National du Mali, qui a été mis en place en août 1961. Le nombre des salles est majoritaire à Bamako. C. Forest, (2019, p. 216), explique qu'en cette période de lendemain des indépendances en Afrique Sud saharienne Francophone (ASF), le cinéma en tant que loisir

essentiellement urbain, par définition les salles de cinéma n'avaient pu s'établir puis perdurer que dans les villes d'une certaine taille.

En dépit de la volonté politique des gouvernements successifs du Mali de voir l'OCINAM, gérer la production et les salles cinématographiques, on constate la dérive de l'OCINAM en 30 ans d'existence. Les salles de cinéma ont été fermées ou privatisées, en grande partie par la politique d'ajustement structurel (PAS) de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Il est reproché à l'OCINAM, par les partenaires financiers du Mali, sa faible rentabilité. Néanmoins, avant sa liquidation en 1988, l'OCINAM, sur l'ensemble du territoire malien gérait 25 salles de cinéma. En 2022, le CNCM, service étatique héritier de l'OCINAM, recense à son actif 5 salles non fonctionnelles dont une seule à Bamako. « En 1980, 78 salles de cinéma sont encore fonctionnelles au Sénégal. Dix ans plus tard la SIDEK est remplacée par la SIMPEC, une structure privée. En 1991, les ajustements structurels, la libéralisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel et la mise sur le marché de DVD piratés, accélèrent la fermeture de soixante salles » (D. Kifouani, 2020, p. 277).

Le Mali comme tous les pays ouest-africains, ouvrent autour des années 1990, la voie de la libéralisation pour l'exploitation des salles de cinéma. Les exploitants libéraux des salles de cinéma à Bamako, se voient confrontés à l'évolution technologique : internet, chaînes de télévision codées qui diffusent en permanence des films, innovations des systèmes de conservations des films (DVD, CD roms, clés USB, etc.) et adaptation des appareils de projection numérique au détriment du système de projection classique des films de 16 ou 35mm. Cette avancée technologique joue sur la rentabilité des salles cinématographiques, qui sont abandonnées au profit des vidéo clubs, des salons du club des amis et camarades de promotion, ou enfin du téléphone mobile GSM. Dès 1990/2000 s'instaure un désert des salles cinématographiques à Bamako Ce qui permet à C. Forest, 2018, p. 41, de constater que deux difficultés surgissent dans les pays de l'Afrique au Sud de Sahara dans la gestion des produits cinématographiques. « La majorité des pays n'abrite plus de salle, ou très peu, et cela à partir des années 1990/2000 ; et lorsqu'ils en ont ou ont eu, il n'existe pas d'organisme public recensant les films sortis, leurs entrées ou leurs recettes » (C. Forest, 2018, p.41). A Bamako et dans la plupart des villes maliennes, à partir de l'année 2000, s'entame une ère où en milieu urbain, domine la politique des écrans noirs dans la salle de cinéma. A cela, se jumèlent les politiques des écrans illuminés dans les salons de résidence consommant des films via internet et le système du très petit écran du téléphone mobile ou du smartphone consommant sans fin des frais de connexion internet pour se distraire avec des films de courts et longs métrages à n'importe quelle heure et à n'importe quel lieu. En outre il est bien regrettable de voir que sur internet, ne sont diffusés que des films, européens,

américains et quelquefois asiatiques. Les films africains ou maliens sont très rares. Pourtant, « les films africains peuvent favoriser la connaissance de l'histoire des peuples, à travers notamment les contes et les légendes porteurs de messages de sagesse », retorque S. L. Bagayoko, (2021, p. 143).

Conclusion

L'animation des salles de cinéma, ayant démarré à Bamako en 1920, se résume de nos jours en trois grandes périodes : l'époque coloniale, la gestion des salles de cinéma par les institutions étatiques après l'indépendance et enfin la période de privatisation des salles de cinéma au début des années 2000.

La ville de Bamako, a eu sa première salle de cinéma avec l'avènement de la colonisation européenne. Durant, l'époque coloniale ce sont deux principales sociétés qui s'occupaient de la gestion des salles de cinéma et de la distribution des films dans les villes en Afrique Occidentale Française, dont Bamako. Il s'agit notamment de la Compagnie Africaine du Cinéma Commercial (COMACICO) et de la Société d'Exploitation Cinématographique Africaine (SECMA).

Avec l'accession à l'indépendance des états ouest-africains en 1960, s'instaurent des sociétés étatiques ou des services publics chargés de la gestion des salles de cinéma, de la production des films nationaux et enfin de la distribution des films étrangers ou nationaux. Au Mali, ces tâches incombaient à l'Office Cinématographique National du Mali (OCINAM) entre 1961 et 1988. Au cours des années 1980, l'OCINAM avait sous sa gestion au Mali, 25 salles de cinéma dont 15 à Bamako soit 60% des salles relevant du patrimoine de l'OCINAM. L'OCINAM, une société d'Etat, fut liquidée par le plan d'ajustement structurel en 1988. Son patrimoine non vendu a été cédé au Centre National de la Cinématographie Malienne (CNCM), créé en 2005. Comme salles de cinéma, le CNCM a hérité de l'OCINAM, 7 salles dont 1 non fonctionnelle à Bamako. Ainsi, à Bamako, il n'existe de nos jours en 2022, que 3 salles de cinéma fonctionnelles pour le public. Ces salles appartiennent à des opérateurs privés.

Au début des années 2000, les loisirs urbains dans les salles cinématographiques sont rares. Pour les jeunes cet abandon des loisirs cinématographiques à Bamako se justifie par la rareté et la non modernisation des salles de cinéma, mais aussi par le développement du réseau internet et des chaînes de télévision câblées. Toute chose qui vérifie notre hypothèse que les loisirs cinématographiques n'occupent plus une place de choix dans l'animation touristique de Bamako. Pour renverser, la tendance actuelle de disparition des salles cinématographiques et de leur abandon, il est indispensable que les acteurs publics et privés du l'univers cinématographique

engagent des actions et investissements de modernisation et de dynamisation des édifices cinématographiques.

References:

1. ASSOGBA Arcade, 2020, « Bénin, l'Etat et le cinéma au Bénin. Trajectoire d'un interventionnisme entre contexte monopolistique et libéral », in *Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert cinématographique ?* coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 141-157.
2. BACHY Victor, 1983, *Le cinéma au Mali*, OCIC/L'Harmattan, Bruxelles, Belgique, 88 p.
3. BAGAYOKO Sidy Lamine, 2021, « Les films de Boubacar Sidibé comme vecteurs de paix », in *Les cahiers de l'ACAREF Vol. 3/N°7 – octobre 2021 TOME 1* Sous la direction de Christian TREMBLAY & Koffi Ganyo AGBEFLE, ISBN: 9782953729962, p. 140-151.
4. BARBIER Bernard, 1983, « La géographie des loisirs urbains et péri-urbains », in: *Noroi*, n°120, Octobre-Décembre 1983. pp. 591-596; doi : <https://doi.org/10.3406/noroi.1983.4158>, https://www.persee.fr/doc/noroi_0029182x_1983_num_120_1_4158, Fichier pdf généré le 10/11/2019.
5. BLIN Éric, 2005, « Les cinémas dans l'espace urbain, un siècle de mutations », Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 271-283, Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>
6. CORBIN Alain, 2000, TEMPS DES LOISIRS, ESPACES DE LA VILLE, in *Société française d'histoire urbaine | « Histoire urbaine »* ISSN 1628-0482 DOI10.3917/rhu.001.0163, 2000/1 n° 1 | pages 163 à 168
7. <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-1-page-163.htm>
8. DAKOURE Evariste, 2020, « Le Burkina Faso Analyse des mécanismes d'appui de l'Etat burkinabè à la filière cinéma : approche historique », in *Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert cinématographique ?* coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 255-285.
9. Direction Nationale de l'Industrie, 2017, *L'industrie malienne en chiffres*, Ministère du Développement Industriel de la République du Mali, Bamako, 38 p.
10. Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DNTH), 2022, *Annuaire 2021 des statistiques sur le tourisme et l'hôtellerie au Mali*, 40 p.
11. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Koulikoro, 1986, *Annuaire statistique de Koulikoro, Année 1985*, Ministère du Plan, République du Mali, 105 p.

12. FOREST Claude, 2019, Les salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone (1926-1980), Editions l'Harmattan, Paris, 300 p.
13. FOREST Claude, 2018, Production et financement du cinéma en Afrique sud saharienne francophone (1960-2018), Editions l'Harmattan, Paris, 308 p.
14. GOERG Odile, 2020, « La Guinée De grandes ambitions, des espoirs déçus : du dirigisme créatif au libéralisme (année 1950-2000) » in Etats et cinéma en Afriques francophones. Pourquoi un désert cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 85-108.
15. GUISSÉ Amadou Malick, 2010, Bamako des origines à 1940, 112 p.
16. KIFOUANI Delphe, 2020, « Le Sénégal Du FOSIC au FOPICA. Approche sémiocontextuelle des politiques publiques de cinéma au Sénégal », in Etats et cinéma en Afriques francophones. Pourquoi un désert cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 271-285.
17. KONARE Alpha Oumar, BA KONARE Adame, 2019, Les grandes dates du Mali, Des origines à la fin de la IIe République, 2^{ème} Edition, Cauris Livres, Bamako, Mali, 480 p.
18. LAFFONT, GEORGES-HENRY & PRIGENT, Lionel, 2011, « Paris transformé en décor urbain : les liaisons dangereuses entre tourisme et cinéma », in Téoros, 30(1), p. 108–118, <https://doi.org/10.7202/1012114ar>
19. L'ESSOR du 2 Septembre 1965, consulté sur Bamada.net le 12 Décembre 2022.
20. LOI N°98-037/ du 20 juillet 1998, Régissant l'Industrie Cinématographique, 15 p.
21. LOI N°88-51/AN-RM du 27 Février 1998, Portant dissolution de l'Office Cinématographique du Mali, 1 p.
22. LOI N°79-4/AN-RM du 29 novembre 1979, portant création du Centre National de Production Cinématographique CNPC.
23. LOI N°05-029 du 6 juin 2005, portant création du Centre National Cinématographique du Mali CNCM.
24. MANIÈRE Fabienne, 2022, 28 décembre 1895 Première séance publique du *7e Art*, in https://www.herodote.net/28_decembre_1895-evenement-18951228.phpn consulté le 18 juillet 2022.
25. PHILIPPE Sébastien, 2009, Une histoire de Bamako, Grandvaux, 276 p.
26. REPUBLIQUE FRANÇAISE, 1985, L'économie malienne, Rapport de la Caisse Centrale de Coopération Economique, 230 p.

27. REPUBLIQUE DU MALI, 2017, Annuaire Statistique du District de Bamako 2014, Bamako, Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population du District de Bamako (DRPSIAP/DB).
28. RÉPUBLIQUE DU MALI, 2013, 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2009, Résultats définitifs, Répertoire des villages, INSTAT, Bamako, 318 p.
29. RÉPUBLIQUE DU MALI, Sd, Répertoire des villages, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998, Résultats définitifs, BCR, Bamako, 171 p.
30. RÉPUBLIQUE DU MALI, 1990, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987, Résultats définitifs, Répertoire de village, DNSI, Bamako, 468 p.
31. RÉPUBLIQUE DU MALI, Sd, Recensement Général de la Population, Décembre 1976, Résultats définitifs, Volume I, BCR, Bamako, 435 p.
32. RÉPUBLIQUE DU MALI, 1962, Journal Officiel N° 127 du 1^{er} Octobre 1962, imprimerie officielle Koulouba, p. 671-706.
33. TESSOUGUE Moussa dit Martin, 2020, « Croissances, structures de la population et poids démographiques des communes de la ville de Bamako (1960 – 2009) », in REPERES Revue scientifique de l'Université Alassane Ouattara Philosophie et Sciences Humaines, Vol. 1, n°1, 2020, p. 245-284.
34. UNESCO, 2021, L'industrie du film en Afrique Tendances, défis et opportunités de croissance, 275 p.
35. TRAORE Aminata, 2015, <https://niarela.net>, consulté le 15 juillet 2022.
36. VINCENSINI Anne, 1993, « Les structures du cinéma en Afrique noire francophone », in NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communication Studies, vol. 7 n°1, avril 1993. pp. 210-225; doi : <https://doi.org/10.3406/netco.1993.1168> https://www.persee.fr/doc/netco_0987-6014_1993_num_7_1_1168, consulté le 20 juillet 2022

Annexes

Tableau en annexe: Etats actuels des lieux des salles de cinéma répertoriées à Bamako en 2022

Noms de la Salle	Quartier	Com mu ne	Statut	Fonctionnalité	Usages des salles	Toiture
Salle EL HILAL	Médine	I	Publique	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle Hippodrome	Hippodrome	I	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de formation	Inexistante
Salle Samba	Bankoni	I	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
salle Baba Sangaré	Fadjiguila	I	Privée	Pas fonctionnelle	Atelier des mécaniciens	Inexistante
Salle Seydou Mariko	Banconi Salinbugu	I	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Nafadji	Nafadji	I	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Banconi layebugu	Banconi layebugu	I	Privée	Pas fonctionnelle	Bar	Inexistante
Salle Chikoroni	Chikoroni	II	Privée	Pas fonctionnelle	Ecole	Inexistante
Salle Rio	Bagadadji	II	Privée	Pas fonctionnelle	Magasins	Inexistante
Salle Elhadje	Niaréla	II	Privée	Pas fonctionnelle	Imprimerie	Effondrée
Salle Damou	Niaréla	II	Privée	Pas fonctionnelle	Clinique médicale	Effondrée
Salle Hotel de l'amitié	Bozola	II	Privée	Pas fonctionnelle	Magasin	Existante
Salle CNCM	Bozola	II	Publique	Pas fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle ENSUP	Quartier du fleuve	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle Lycée technique	Médine coura	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle jeune fille	Médine coura	III	Publique	Pas fonctionnelle	Lieu enseignement	Effondrée
Salle Médecine	Koulouba	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existant
Salle ABC	Badialan	III	Privée	Pas fonctionnelle	Atelier de Soudure	Inexistante
Salle Lux	Badialan	III	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Effondrée
Salle grand Hotel	Darsalam	III	Privée	Pas fonctionnelle	Hôtel	Effondrée
Salle ENI-ABT	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Inexistante

Salle CFM	Bamakocoura	III	Privée	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle vox	Bamakocoura	III	Privée	Pas fonctionnelle	Délabré	Effondrée
Salle club	Bamakocoura	III	Privée	Pas fonctionnelle	Délabré	Effondrée
Salle soudan	Dravéla	III	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Existante
Salle Babemba	Ouolofobougou	III	Privée	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Rex	Centre Commercial	III	Privée	Pas fonctionnelle	Magasins	Effondrée
Salle ENA	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Université	Existante
Salle Askia	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Enseignement	Existante
Salle Cinémathèque	Darsalam	III	Publique	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Banan Kokoun	Lafiabugu	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Magzin de commerce	Existante
Salle Mamou	Lafiabugu	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Baba Timité	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Adama Ndao	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Amadou Bleni	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Kabouné	Sebenikoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Yacou	Sebenicoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Fakoly	Sebinicoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Amadou Sidibé	Taliko	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Moussa Diarra 1	Baco djicoroni	V	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile Moussa DIARRA	Inexistante
Salle Coura	Daoudabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle koro	Daoudabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle Torokorobugu	Torokorobugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Nouveau Domicile	Inexistante
Salle Palais	Badalabugu	V	Publique	Pas fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Badala	Badalabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Inexistante	Effondrée

Salle Badala Eglise	Badalabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Eglise	Existante
Salle Moussa Diarra 2	Baco djicoroni	V	Privée	Pas fonctionnelle	Magazins	Inexistante
Salle Sabalibugu	Sabalibugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Station Essence	Inexistante
Salle Blunba	Bacodjicoroni	V	Privée	Fonctionnelle	Espace culturel	Existante
Salle Acropole	Badalabugu	VI	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle Sogoniko 1	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Effondrée
Salle Sogoniko 2	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Commerce de bois	Effondrée
Salle Magnanbugu	Magnanbugu	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Bâtiments
Salle Bakeina	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Eglise	Existante
Salle Faladiè	Faladiè	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Ciné Club	Faladiè	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Existante
Salle Maison Africaine de la Photographie	Niamankoro	VI	Publique	Fonctionnelle	Lieu éducatif	Existante

Sources : Enquêtes de terrain, Juin 2022.